

*Périodiques non canadiens*

Les députés qui appuient le bill ont aussi grandement exagéré. Ils ont grandement exagéré au sujet de l'importation de publications étrangères au Canada si le bill n'est pas adopté. Il est ridicule de dire que si ce bill n'est pas adopté, notre culture sera en danger. Il est également ridicule de dire qu'il y a un privilège en cause dont certains éditeurs abusent considérablement. Quand on a dit que ce bill n'impose aucune restriction importante à personne et que c'était un bill d'imposition de peu d'importance, on exagérerait.

Je pense que la solution du problème se trouve entre ces deux exagérations. C'est le juste milieu que tiennent d'habitude les libéraux, mais nous nous en sommes beaucoup écartés à l'occasion de ce projet de loi. Ni le ministre, ni le gouvernement n'ont jamais accepté de considérer aucun moyen terme. Lorsque je pense aux amendements modérés que le gouvernement a refusés, même des amendements qui auraient été utiles et qui n'auraient pas modifié sensiblement la teneur du bill, je suis forcé de croire que le ministre s'est montré absolument inflexible; je dirais même qu'il a fait preuve de mauvaise volonté. Je ne veux pas être injuste envers le ministre, mais sur certaines questions, il n'y en a pas de plus libéral que lui, au point qu'on le croirait libertaire. C'est pourquoi je puis très difficilement comprendre son inflexibilité sur ce point. Je suppose que c'est toujours ceux qui parlent le plus fort de liberté qui sont les premiers à la refuser aux autres.

Je voterai contre ce bill parce qu'il est tout à fait contraire à mes principes libéraux et à ceux de mon parti. Il n'est pas facile de voter contre un gouvernement dont vous êtes membre, mais je suis convaincu plus que jamais qu'un gouvernement ne peut fouler aux pieds les principes d'une personne ou d'un parti. Si j'étais en faveur du socialisme, je joindrais les rangs du NDP, pas ceux du parti libéral. Aussi, vais-je voter contre le bill C-58 parce qu'il va à l'encontre des principes de mon parti et qu'à mon avis c'est un projet de loi rétrograde.

Si seulement le ministre et ses fonctionnaires avaient pu trouver un juste milieu conforme aux principes libéraux qui ne lui aurait pas complètement mis à dos des secteurs valables de l'industrie canadienne de l'édition, et qui n'aurait pas bafoué les principes du parti libéral. Je crains qu'au contraire, cette mesure ne témoigne d'un manque total d'imagination, et je me demande si ce n'est pas de propos délibéré, pour que l'application de la mesure repose sur l'interprétation du ministère plutôt que sur les termes mêmes du bill.

Cela fut pleinement confirmé lorsqu'on a trouvé un compromis pour *Reader's Digest*. Il y avait là, selon l'opposition, quelque chose de louche, et c'est fort possible, à la lumière de l'intransigeance antérieure. Je ne sais pas, mais seule une personne complètement dissociée de la réalité n'aurait pu admettre que *Reader's Digest* n'est pas un magazine d'information comme les autres. Mais ce qui me gêne énormément, c'est que, dans le domaine culturel, nous persistons dans la tendance à commettre toutes sortes d'iniquités et d'injustices, et qu'au nom d'un principe général vague, nous traitons sans aucune justice des particuliers et des groupes, tout en ignorant d'autres principes autant, sinon plus importants, concernant les droits et les libertés des particuliers, qui constituent la pierre angulaire du libéralisme. Comme député libéral, mon allégeance exige que j'appuie le bill. Mes principes et mes idéaux de député libéral sont tels que j'ai décidé de ne pas appuyer le bill, parce que je ne puis compromettre mes principes, à moins de raisons très sérieuses mettant en cause le bien commun, et ce n'est pas le cas ici.

[M. Roy (Timmins).]

Nous avons entendu bien des arguments pour ou contre au cours de cette discussion, mais je voudrais m'attarder sur certains points pertinents que ne saurait changer une argumentation, ou un verbiage excessif et artificiel, ou certaines prises de position, et qui prouvent clairement que cette mesure n'est pas souhaitable. Les opposants y voient une censure certaine, et ses partisans n'en voient aucune. Tout le monde conviendra que ce bill entraînera ne serait-ce que certaines restrictions importantes. Sinon, le bill serait inutile, et il aurait été ridicule de le proposer à la Chambre. C'est pourquoi le bill entraînera certaines restrictions. À qui s'appliqueront-elles? La plupart des publications étrangères ne peuvent se plier aux exigences du bill, et il est fort douteux qu'elles soient prêtes à diffuser leurs publications au Canada, si ce n'est par l'intermédiaire d'un autre pays. Qui ce bill touchera-t-il donc? Il touchera les éditeurs canadiens parce que la loi sera là pour les éditeurs canadiens comme pour les éditeurs étrangers. Nos éditeurs se verront imposer des restrictions et nous ne devons pas oublier qu'ils ne peuvent pas se rabattre sur un autre pays.

Il se peut très bien que le ministre du Revenu national (M. Cullen) et ses collaborateurs fassent une exception pour les publications canadiennes. En fait, s'ils peuvent faire des accommodements pour le *Reader's Digest*, ils le peuvent pour un éditeur Canadien. Il reste cependant que nos éditeurs devront toujours se soumettre à la loi et c'est peut-être eux et non les éditeurs étrangers qui seront les plus touchés par la loi.

Que dire de l'aspect discriminatoire du bill. Le débat et les discussions n'y changeront rien. Ce bill ne s'applique pas aux journaux ni aux diffuseurs. Les nouvelles et les éditoriaux des journaux et des émissions peuvent reprendre intégralement le texte d'une publication étrangère et personne ne dira mot. Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un bill qui au moins ne fasse pas de discrimination entre les moyens de diffusion? La doctrine libérale ne cautionne certainement pas ce genre de discrimination. Autre aspect inchangeable, c'est qu'aucun autre pays ne possède de loi de ce genre. Le gouvernement canadien est-il le seul gouvernement à avoir tellement peu confiance en ses citoyens et en ses institutions qu'il doive se protéger par des lois aussi négatives? Sommes-nous faibles à ce point et notre culture est-elle pauvre au point qu'elle soit menacée par les publications étrangères? Sommes-nous en train de nous retirer peu à peu dans une tour d'ivoire culturelle et de nous isoler du reste du monde? S'il fallait prendre le bill au sérieux, toutes ces questions appelleraient une réponse affirmative. Quant à moi, je ne suis pas d'accord. Je pense qu'avec de pareilles mesures nous nous méprenons grossièrement sur la force de la culture canadienne.

• (1630)

On a beaucoup parlé de dumping. En n'adjoignant pas au bill l'interprétation du contenu différent à 80 p. 100, a-t-on dit, on perpétuerait un affreux dumping. On a même poussé le ridicule jusqu'à comparer les périodiques et les articles de revues aux produits manufacturés, à propos de dumping. On nous a fait voir combien est terrible le dumping des textes pratiqué par *Time* et *Reader's Digest*. Pourtant un arrangement récent admet que le dumping du *Reader's Digest* n'est pas si grave après tout. Eh oui, le dumping du *Reader's Digest* est supportable.